



## MERCI!

Le journal Le Travail veut faire écho à la voix de tous les travailleurs, et plus particulièrement à celle des syndiqués de la CSN, pour rendre ici un hommage mérité à M. Roger Mathieu, qui nous quitte après avoir occupé le plus haut poste de notre mouvement pendant près de deux ans et demi. C'est une charge accablante, aux responsabilités très lourdes, qu'il a portée avec dignité, quotidiennement poursuivi par la hantise d'assurer une vie meilleure aux travailleurs de notre monde mécanisé. Son nom restera attaché à deux grands problèmes: l'un externe, le chômage, auquel il portait une attention constante et sur lequel il nous a livré des textes où la CSN pourra inspirer son action encore longtemps; l'autre interne, le non-confessionnalité et le changement de nom de notre centrale, fait historique qui marque l'une des plus importantes évolutions du syndicalisme au Canada français. Pour tout cela, MERCI, monsieur le président.

tait une attention constante et sur lequel il nous a livré des textes où la CSN pourra inspirer son action encore longtemps; l'autre interne, le non-confessionnalité et le changement de nom de notre centrale, fait historique qui marque l'une des plus importantes évolutions du syndicalisme au Canada français. Pour tout cela, MERCI, monsieur le président.



Vol. XXXVII — No 3

OTTAWA, Ont. — MARS 1961

### UNE DECLARATION OFFICIELLE DE NOTRE NOUVEAU PRESIDENT

# L'Unité syndicale et la CSN

**Comment concilier la diversité idéologique et l'unité des cadres? — L'unité, oui, mais pas à n'importe quel prix — Le statut d'union nationale semble devoir être oublié — Il faudra trouver une nouvelle formule.**

par Jean MARCHAND

Le congrès de 1955, de notre Confédération, s'est prononcé en faveur du principe de l'unité syndicale au Canada. Ultérieurement, il a mandaté un comité spécial pour entamer des pourparlers avec le Congrès du travail du Canada afin d'atteindre cet objectif. Plusieurs rencontres eurent lieu entre les représentants des deux groupes mais, à date, rien ne nous permet d'espérer qu'une solution rapide sera trouvée aux difficultés rencontrées au cours des négociations.

#### Unité syndicale, rêve ou réalité

Une vue panoramique de la situation syndicale dans le monde occidental, nous révèle qu'il y a très peu de pays où l'unité syndicale a été réalisée. Pourquoi? Le syndicalisme ne poursuivant pas exclusivement des objectifs économiques, (salaires, vacances, conditions de travail, etc.) mais se proposant de transformer toute la société, il s'en suit que tout le monde ne conçoit pas de la même façon la reconstruction sociale, économique et politique. Ainsi, les communistes n'ont pas la même conception que les chrétiens ou les socialistes. Il se crée donc des organisations qui s'inspirent d'idéologies différentes.

Cette diversité n'est pas un mal puisqu'elle correspond à une réalité et qu'elle est la conséquence de l'activité libre de l'homme. Elle est même la source d'un dynamisme qu'on ne rencontre pas dans les pays où l'on impose une pensée officielle unique.

Tout le problème réside à concilier la liberté d'option entre plusieurs idéologies et l'unité des cadres.

Les Américains ont cru contourner la difficulté en faisant du syndicalisme non-idéologique. L'expérience démontre que ce n'est pas là chose facile. On n'étouffe pas la vie par une décision de congrès. Les syndicats américains présentent une diversité qui loin de s'atténuer s'en va en s'accroissant. Personne n'oserait comparer l'Union des ouvriers de l'automobile (U.A.W.) avec l'Union des charpentiers-unis d'Amérique. Les différences ne s'expliquent pas exclusivement par la nature des industries. Nous sommes en présence des deux unions qui ont des conceptions différentes de l'organisation économique des Etats-Unis, du syndicalisme et de la vie politique. Voilà sans doute pourquoi les syndicats américains ne parviennent pas à réaliser l'unité organique sur la base de l'industrie. La seule unité que la fusion à apporter est l'unité des corps dits "législatifs" qui, comme on le sait, sont les organismes les plus faibles dans les structures du syndicalisme nord-américain.

La situation canadienne ne diffère pas de la situation américaine. C'est dans notre confédération que nous retrouvons la plus grande unité.

L'unité syndicale n'est pas un rêve mais c'est un équilibre extrêmement difficile à atteindre et qui ne doit pas se réaliser au détriment de la liberté syndicale sinon, on risque de vider le syndicalisme de son sens en le réduisant à un rôle de simple agence de négociations collectives.

(Suite à la page 6)

#### Roger Mathieu à la Commission des accidents du travail

Le ministre provincial du travail a annoncé la semaine dernière la nomination de M. Roger Mathieu au poste de membre de la Commission des accidents du travail. La rumeur de cette nomination circulait déjà avant l'annonce officielle. Elle réjouira certainement tous les syndiqués et tous les travailleurs.

Avant sa nomination, alors qu'il avait été sans doute pressenti, M. Mathieu a dit qu'il songeait à retourner au journalisme au moment où il mûrissait sa décision de démissionner, mais qu'une opportunité de continuer à servir les travailleurs s'offrait à lui.

M. Mathieu pourra en effet continuer à nous servir à la Commission des accidents de travail.

## NOUVELLE ÉQUIPE — MÊMES OBJECTIFS



JEAN MARCHAND

La CSN continuera à lutter pour les intérêts des travailleurs, à réclamer une économie planifiée, à assurer la sécurité des familles et contribuer à l'instauration d'un ordre social meilleur. Les objectifs de notre centrale n'ont pas changé du fait qu'une nouvelle équipe vient d'en prendre la direction.

Le nouveau président, M. Jean Marchand l'a établi très clairement le 4 mars, aussitôt après son élection en remplacement de M. Roger Mathieu, qui a démissionné. M. Marchand a pour sa part démissionné de son poste de secrétaire-général, auquel a été élu le confrère Marcel Pepin, secrétaire et directeur du service technique de la Fédération de la métallurgie.

"Nous avons un rôle important à jouer a dit M. Pepin après son élection. Nous devons continuer notre travail à peine amorcé pour organiser la société de l'homme. Notre mouvement doit être à l'avant-garde pour apporter les solutions aux problèmes qui se posent."



MARCEL PEPIN



# LE MOIS SUR DEUX COLONNES

**GREVE AU JAPON:** 55,000 mille médecins et dentistes ont participé à une grève d'une journée organisée en vue d'obtenir des honoraires plus élevés et des modifications au programme national d'assurance-santé.

**ENQUETE SUR LA SITUATION DANS LES HOPITAUX:** Le C.T.M. a entrepris une enquête parmi ses 140,000 membres pour savoir si les hôpitaux ou les médecins commettent des abus sérieux. L'une des plaintes les plus fréquentes formulée dans le passé concerne les comptes exagérés ou de n'avoir pas reçu les services auxquels on avait droit.

**AIDE A L'EDUCATION:** Le président Kennedy a proposé au Congrès un nouveau programme d'aide à l'éducation de l'ordre de \$5.7 milliards destiné à établir "un niveau plus élevé dans le domaine de l'éducation".

**CREATION D'UN PRIX:** L'Institut Pie V, nouvel organisme catholique, décernera un prix de \$25,000 à un homme politique ou homme d'Etat qui aura le plus contribué au progrès de la paix et de la démocratie dans les pays indépendants d'Afrique en 1961. Le jury sera composé des représentants à l'O.N.U. de huit pays dont le Canada.

**GREVE DE L'AIR:** Les compagnies aériennes américaines paralysées par la pire grève de leur histoire ont mis à pied 60,000 employés. La grève provient d'une décision de la Commission fédérale ordonnant au syndicat des ingénieurs de bord de se fusionner avec l'Association des pilotes.

**AU CAP-BRETON:** Afin de sauver de la paralysie complète l'industrie des charbonnages du Cap-Breton, les syndiqués ont recommandé au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse d'étatiser l'industrie houillère.

**CONFERENCE A QUEBEC:** Les trois provinces de Québec, Ontario, et Nouveau-Brunswick qui produisent 80 pour cent de tout le bois au Canada ont convenu de coordonner leurs efforts en vue de faire face à une dangereuse concurrence des Etats du Sud des Etats-Unis.

**NECESSITE DES SYNDICATS:** Selon l'abbé O'Neil les syndicats ouvriers sont nécessaires non seulement pour améliorer les conditions de travail mais aussi pour assurer la démocratie.

**JEUNES EN CHOMAGE:** Le rapport mensuel du Bureau de placement de l'Assurance chômage démontre qu'il n'y a pas eu d'amélioration du marché du placement en ce qui concerne les jeunes au cours du mois de janvier. Au contraire on a remarqué une hausse sensible du nombre de ceux qui se cherchaient un emploi.

**LE NOUVEAU PARTI:** Plus de 2,000 délégués officiels participeront au congrès de fondation du nouveau parti qui aura lieu à Ottawa en juillet prochain.

**NOUVEAU SYNDICAT:** Près de 400 employés du personnel administratif de la C.E.C.M. ont donné leur adhésion à l'Association professionnelle du personnel administratif de la C.E.C.M. (C.S.N.) Une demande de reconnaissance syndicale a été adressée à la Commission de relations ouvrières de Québec.

**INITIATIVE CANADIENNE:** Sur l'initiative de l'Union des étudiants canadiens un Camp international de travail réunira des étudiants de toute l'Amérique dans la ville d'Andalucía au Chili. Ils travailleront durant 30 jours à la construction d'un Centre d'Assistance Sociale afin d'exprimer concrètement leur solidarité aux étudiants chiliens dans leurs efforts de reconstruction des zones endommagées par les tremblements de terre du mois de mai 60.

**AIR CANADA:** Au moins 34 des 104 pilotes mis à pied par la société Air Canada ont trouvé du travail auprès des sociétés aériennes d'Europe.

**JAPON:** Le ministère de l'Instruction Publique du Japon a annoncé qu'un record avait été établi relativement aux emplois trouvés par les diplômés terminant leur cours universitaire en mars. 129,000 diplômés sont sûrs d'avoir un emploi.

**OTTAWA:** Le revenu de l'ensemble des travailleurs canadiens a été l'an dernier de 4.2 pour cent de plus que l'année précédente mais cette hausse n'a pas fait accroître les ventes au détail.

## "J'AI JOUE LE ROLE QUE JE M'ETAIS ASSIGNE"

(Roger Mathieu)

Voici le texte de la déclaration de M. Roger Mathieu relativement à sa démission comme président de la Confédération des syndicats nationaux:

"Avant d'accéder à la Présidence de la Confédération des syndicats nationaux (alors la C.T.C.C.), on m'avait offert, à plusieurs reprises, de devenir permanent syndical. Chaque fois, cependant, j'avais décliné. Non pas que le syndicalisme ne m'intéressait pas car j'y consacrais tous mes loisirs. J'étais journaliste, j'aimais mon métier et je n'ambitionnais nullement de me faire une carrière comme permanent syndical.

"Lorsque mon prédécesseur à la présidence de la C.T.C.C. avait annoncé sa décision de ne pas poser sa candidature lors du congrès tenu à Montréal en 1958, plusieurs dirigeants et membres de la C.T.C.C. n'avaient alors demandé avec beaucoup d'instance de briguer les suffrages au poste que devait quitter Gérard Picard. J'avais finalement accepté dans le but de rendre certains services à un mouvement auquel j'étais déjà beaucoup attaché.

"J'ai été élu pour la première fois en 1958, puis réélu en 1959 et en 1960. La grande confiance que l'on m'a témoignée durant tout ce temps et la magnifique collaboration sur laquelle j'ai pu compter m'ont permis d'atteindre dans un temps relativement court les objectifs précis que je m'étais alors fixés.

"Considérant avoir joué le rôle que je m'étais assigné et me rendant compte que les tâches à accomplir dans l'avenir immédiat exigent la présence de quelqu'un ayant une autre préparation que la mienne, j'en suis venu à la conclusion de demander à être relevé des responsabilités qui ont été miennes depuis septembre 1958.

"Il y a déjà quelques semaines que j'ai pris la décision de remettre ma démission. A ce moment-là, je projetais de retourner à mon métier et de réintégrer mon emploi à la "Presse". Depuis, cependant, d'autres possibilités m'ont été offertes et certaines d'entre elles me permettraient de rester au service des travailleurs. D'ici peu je serai fixé, mais à ce moment-ci je ne le suis pas encore définitivement.

"Le Bureau confédéral, c'est-à-dire l'autorité de la C.S.N. entre les congrès généraux, a procédé sur-le-champ au choix d'un nouveau président en la personne de Jean Marchand qui, depuis quatorze ans, était secrétaire général. Pour remplacer ce dernier, le Bureau a choisi Marcel Pépin, secrétaire de la Fédération de la Métallurgie. A tous deux j'offre mes félicitations et mes vœux les meilleurs".

## LA CSN APPUIE LES 275 GREVISTES DE PONT-ROUGE ET INVITE TOUS LES SYNDICATS A AIDER FINANCIEREMENT

Le Bureau confédéral de la CSN a accordé son appui aux grévistes de Pont-Rouge et a invité tous les syndicats affiliés à aider financièrement les 275 syndiqués qui, depuis quatre mois, font la grève pour protéger leur droit au respect de l'ancienneté. La CSN a également réitéré son appui aux 40 grévistes du Syndicat du bois ouvré de Montmagny qui eux sont en grève depuis près d'un an.

A Montmagny, le Syndicat du textile de la Duplan et tous les syndiqués de la région, ont fourni une aide financière précieuse aux 40 grévistes.

A Pont-Rouge, les syndiqués ont déclaré la grève parce que la compagnie Building Products Limited, qui fabrique des matériaux de construction à base de papier, voulait se réserver le droit de mettre à pied les travailleurs les plus âgés en cas de ralentissement de la production.

M. Napoléon Nadeau, organisateur de la CSN, a déclaré que 64 p. 100 des employés ont 22 ans de service et plus, et que 60 p. 100 des autres, comptent 15 années de service et plus. C'est donc la sécurité de famil-

les qui tirent leur pain depuis longtemps de la même entreprise depuis fort important qui est mise en danger par la compagnie.

Les grévistes sont membres du Syndicat des employés de la pulpe et du papier de Pont-Rouge. Déjà, la compagnie a perdu dans le passé, pas moins de 30 griefs concernant l'ancienneté en cas de mise à pied. Ennuagée par cette situation, la compagnie a demandé lors des négociations que la rédaction de la clause d'ancienneté soit complètement changée. Mais le syndicat refusa la rédaction que la compagnie voulait imposer parce que cela signifiait la perte des droits d'ancienneté pour un grand nombre de travailleurs.

## Un important arbitrage à la Dominion Oilcloth

Un important arbitrage est présentement en cours concernant un différend entre le Syndicat des travailleurs du linoléum (CSN) et la compagnie Dominion Oilcloth et sa filiale, Barry and Staines. Le syndicat compte environ 750 membres au premier endroit, et 150 à l'autre.

Il est impossible de refaire ici l'histoire des négociations et de s'attarder sur tous les points en litige. Notons seulement que, tout comme pour la CIL de McMasterville, la compagnie a demandé au syndicat d'oublier la plupart de ses revendications sur diverses clauses de sécurité, pour consentir à ne négocier que les salaires et renouveler à peu près telle quelle la convention actuelle.

Toutes les tentatives de négociations de la part du syndicat ont échoué pour la même raison. La compagnie disait ne pouvoir concevoir que le syndicat présente un projet de convention tout neuf, au lieu de procéder par amendements à l'ancien contrat.

Mais les travailleurs ont insisté sur leurs demandes en disant: "Cette année, il nous faut un contrat", c'est-à-dire un ensemble de clauses protégeant l'ancienneté, la sécurité de l'emploi, les heures de travail, la participation du syndicat à la discussion des plans de sécurité sociale, etc. Pour les travailleurs, il n'y a pas que les salaires qui comptent dans un contrat.

### Un problème fondamental

Le confrère Jean-Robert Ouellet, qui représente le syndicat devant le tribunal d'arbitrage, a déclaré que le syndicat a fait un effort particulier pour saisir le tribunal d'arbitrage du problème fondamental que constitue l'équilibre à établir entre l'exercice des droits de la gérance et les droits des travailleurs en leur qualité de personnes humaines et de collaborateurs à l'entreprise.

Un grand nombre d'opinions de différents experts canadiens et américains ont été soumises à l'attention du tribunal. Le Syndicat a même fait appel aux témoignages d'un expert en la matière, en l'occurrence, M. l'abbé Gérard Dion, directeur du département des relations industrielles à la

faculté des sciences sociales de l'université Laval, qui est venu discuter devant le tribunal de l'autorité dans l'entreprise. Il a donné un témoignage assez élaboré concernant la nature de l'autorité, le fondement de l'autorité, le mode de désignation de l'autorité, l'exercice de l'autorité, etc.

Après avoir défini l'autorité comme une fonction et non comme un droit, M. Dion a déclaré que dans toute société humaine y compris l'entreprise il doit y avoir une autorité pour coordonner tous les éléments mis à contribution dans l'entreprise vers la réalisation des fins de l'entreprise en tenant compte des exigences du bien commun, des intérêts des personnes en cause, et des lois qui s'y appliquent. Il tire comme conclusion que si les travailleurs et leurs syndicats n'ont pas un droit strict à la formule de pension ou d'assurance-groupe, d'heures de travail ou d'ancienneté qu'ils réclament, ils ont par ailleurs le droit de discuter de ces choses et la gérance ne peut pas refuser de discuter avec eux sous prétexte qu'il s'agit là de matières qui relèvent de la compétence exclusive de la gérance.

Le Syndicat ayant terminé sa preuve dans le cas de Barry & Staines de Farnham lors d'une séance tenue le mardi 7 courant, et dans le cas de Dominion Oilcloth, le mardi 14 courant, le tribunal entend maintenant les représentations de la partie patronale dans les deux cas avant de délibérer ou de faire ces recommandations aux parties, pour la conclusion de la prochaine convention.

**DAMES DEMANDEES** pour travail de couture chez soi. Vous pouvez gagner jusqu'à \$26 par semaine. Ecrivez C.P. 491, Adelaide Post Office, Toronto.





**UN DEUIL POUR LA CSN** — La CSN déplorait récemment la mort du confrère René Constant (debout au micro), président du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal. Agé seulement de 53 ans, M. Constant se dévouait aux intérêts des fonctionnaires depuis près de vingt ans à titre de président de leur syndicat. M. Robert Langlois (assis) qui travaillait avec M. Constant depuis plusieurs années à titre de vice-président, lui a succédé à la présidence.

## McMASTERVILLE

### La CIL offre une "blind date" au syndicat qui se voit forcé de recourir à la conciliation

Vous a-t-on déjà offert une "blind date"? Vous croyez peut-être que cela ne se produit que chez les jeunes gens qui se cherchent une compagne, même au risque de mal tomber? Détrompez-vous, une compagnie a trouvé le moyen d'employer la méthode de la "blind date" dans ses négociations. Il est vrai que le syndicat n'a pas pris de risque. Mais lisez plutôt l'histoire qui suit:

Le Syndicat national des travailleurs en produits chimiques de McMasterville avait présenté à la Canadian Industries Limited une série d'amendements à la convention collective portant d'abord sur la sécurité de l'emploi, le respect de l'ancienneté, la sécurité syndicale, le droit de regard des syndicats sur les plans de sécurité sociale, une clause de droit de gérance, et plusieurs autres amendements portant surtout sur des principes de sécurité, pour ne mentionner qu'à la fin, la question des salaires.

La CIL fit exactement le contraire. Elle offrit au syndicat de discuter d'une augmentation générale des salaires, à la condition que les travailleurs oublient tout le reste. Ce n'était pas l'argent qui était un problème pour la compagnie, mais sa grande inquiétude de voir le syndicat assurer aux travailleurs qu'ils seraient protégés contre l'arbitraire, que leur ancienneté serait prise en considération et qu'enfin, ils auraient en hommes libres, le droit de discuter des conditions de travail, etc.

L'assemblée générale du syndicat a rejeté cette proposition de la CIL et a donné 72 heures à la compagnie pour accepter par écrit, de négocier de bonne foi sur toutes les clauses ou amendements proposés par le syndicat. Les 72 heures s'étant écoulées sans que rien ne se produisit, il était inévitable que le syndicat réfère le cas à la conciliation.

Les négociations ont commencé le 2 février 1961 à la CIL de McMasterville. Ce jour-là, le

syndicat présenta son projet d'amendement à la convention. Voici quelles étaient les principales demandes du syndicat:

1—Que tout travail pouvant être fait par les employés faisant partie de l'unité de négociation leur soit exclusivement réservé;

2—Une clause générale des droits de gérance, sans énumération restrictive;

3—Une clause reconnaissant au syndicat le droit de représenter les employés de la compagnie assujettis à la convention dans toute matière relative aux salaires, aux heures et aux conditions de travail;

4—Une révision de la procédure de griefs de manière à prévoir un recours pour les employés jusqu'à l'arbitrage dans tout différend concernant les conditions de travail;

5—Une clause prévoyant le droit de regard des employés par l'intermédiaire d'un comité conjoint et composé de représentants du syndicat et de la compagnie en toute matière concernant les différents plans de sécurité sociale en vigueur;

6—Un régime d'atelier syndical parfait;

7—Le prélèvement à la source des cotisations syndicales;

8—Etablissement des heures de travail par entente mutuelle;

9—Intégrer au contrat de travail, le régime de vacances présentement rattaché à la "Company Policy", et entente mutuelle sur ces vacances;

10—Une meilleure clause d'ancienneté, accordant la préférence à l'employé senior qualifié pour remplir les exigences normales de l'emploi;

# Syndicalisme et coopératisme sont deux mouvements populaires qui se rejoignent et se complètent

**KENOGAMI** — "Bien que leurs buts immédiats et leurs moyens d'action soient différents, le coopératisme et le syndicalisme sont des mouvements qui ont une étroite affinité entre eux, car ils sont nés d'un même besoin et s'inspirent d'une même préoccupation: assurer la protection et le mieux-être des économiquement faibles".

11—Une liste d'ajustements particuliers pour un certain nombre de classifications;

12—Une augmentation générale des salaires.

#### Demandez donc de l'argent!

A la quatrième séance de négociations, le 3 mars dernier, la compagnie a fait une proposition qui voulait dire ceci: si le syndicat s'engage à oublier les onze premiers points, la compagnie est prête à discuter d'une augmentation des salaires. La compagnie alla jusqu'à proposer aux négociateurs de convaincre les syndiqués d'accepter le principe de ne discuter que des salaires sans même donner la moindre idée de l'augmentation qu'elle était prête à accorder.

La compagnie se déclara prête à signer un contrat de deux ans sans modifier la présente convention, à l'exception des salaires et quelques ajustements particuliers. Si seulement elle avait déclaré tout de suite quelle devait être l'augmentation, le syndicat aurait su quel marché on lui proposait exactement. Il aurait pu comparer la grosseur des deux "paquets" et on peut être certain qu'il aurait fallu que le paquet "argent" fut phénoménal pour lui faire lâcher le paquet "principes" qui sont sous-jacents aux très importants amendements qu'il avait soumis.

Mais la compagnie offrait une sorte de "blind date" au syndicat alors qu'elle savait très bien ce qu'elle en retirerait en retour.

L'exécutif du syndicat convoqua pour le 7 mars, une assemblée générale pour recommander aux travailleurs de ne laisser tomber aucune de leurs demandes à ce stage. Il fallait qu'il y ait négociations avant toute concession, et non pas concession comme préalable aux négociations.

Les travailleurs rejetèrent en bloc l'offre de la compagnie. Bien plus, ils mandatèrent les négociateurs pour continuer à proposer les mêmes amendements à la compagnie et de recourir à la conciliation et à l'arbitrage si nécessaire, si la compagnie n'acceptait pas de négocier de bonne foi sur tous ces amendements.

Fort de cet appui, le syndicat donna 72 heures à la CIL pour oublier son projet de "blind date" et pour déclarer qu'elle était prête à négocier de bonne foi tous les amendements proposés.

Trois jours plus tard, la compagnie déclara qu'elle maintenait sa proposition et les deux parties n'avaient plus rien à se dire. Le syndicat fit appel à la conciliation.

Qui doit porter la responsabilité des longs délais qui sont maintenant à prévoir avant la signature d'une nouvelle convention à McMasterville? N'importe quel participant à la Poule aux oeufs d'or pourrait répondre à cette question.

Voilà ce que déclarait M. Roland Barrette, directeur du Service de l'Éducation au Conseil de la Coopération du Québec, devant un groupe de syndicalistes et de coopérateurs réunis à Kénogami, le dimanche 19 février dernier. Cette réunion d'étude, qui groupait une soixantaine de participants, avait été organisée par le Conseil régional Saguenay-Lac-St-Jean des Syndicats nationaux, dont M. Louis-Philippe Boily, de Jonquière, est le président.

Invité à faire ressortir les liens qui existent entre le syndicalisme et la coopération, M. Barrette a souligné que ce sont là deux mouvements populaires dont les objectifs se rejoignent et se complètent.

L'action syndicale, a-t-il dit, défend et protège les intérêts des ouvriers en tant que producteurs en visant à leur obtenir un salaire juste ainsi que des conditions satisfaisantes de travail. L'action coopérative, d'autre part, défend et protège les intérêts des salariés en tant que consommateurs en se préoccupant de prolonger leur pouvoir d'achat et d'en assurer l'utilisation la plus efficace possible.

Le conférencier s'est appliqué à mettre en lumière les divers domaines où l'action coopérative permet aux travailleurs de tirer pleinement profit des avantages qu'ils acquièrent grâce à leur action syndicale. Il a insisté tout spécialement sur les mérites de la formule coopérative dans le secteur de la consommation. Mais il s'est empressé d'ajouter que le mouvement coopératif est en mesure d'apporter une réponse à un grand nombre d'autres besoins de la classe ouvrière en matière de crédit, d'habitation, d'assurance-vie et d'assurance-maladie, d'organisation des lo-

sirs, de frais funéraires, etc.

La projection du film "Sous le signe de l'entraide" qui offre une sorte de panorama des réalisations coopératives dans la province de Québec, a contribué à illustrer les riches possibilités de la coopération.

Au cours du forum qui a suivi son exposé, M. Barrette a souhaité une meilleure coordination des efforts entre le mouvement syndical et le mouvement coopératif. Cette coordination, d'ailleurs, peut exiger en certain cas le sacrifice de certaines idées personnelles, mais un tel sacrifice doit être consenti dans l'intérêt du bien commun.

Le directeur du Service d'Éducation au Conseil de la Coopération s'est plu à noter les excellentes dispositions du groupe auquel il s'adressait à l'égard du mouvement coopératif. Il a formulé le vœu que se multiplient à travers la province des groupes aussi "alertes, progressifs et vigilants, témoignant d'un sens véritable de la coopération".

(Journal Ensemble, 8 mars 1961)

Note: Il est intéressant de noter que quelques jours après cette conférence, le directeur a rejoint du service d'éducation de la CSN, M. Jean-Paul Lefebvre, disait sensiblement les mêmes choses concernant la parenté entre le syndicalisme et le coopératisme, dans une conférence organisée par le Conseil central des syndicats nationaux de Thetford Mines. Il a fait appel lui aussi à la plus grande coopération possible entre les deux mouvements afin de bâtir, dans notre province, une économie plus humaine et plus démocratique. On n'a pas idée des fruits qu'ils pourraient produire en conjuguant leurs efforts, a dit M. Lefebvre.

## La chronique de la C.S.N. à la TV BIENTOT A LA T.V.

Le 18 mars

C.K.R.S. Jonquière — 7 h. 15 p.m.  
C.H.L.T. Sherbrooke — 6 h. 15 p.m.  
C.K.B.R. Rimouski — 7 h. p.m.

Le 19 mars

C.F.C.M. Québec — 5 h. 30 p.m.

INVITES: Me Jean-Paul Geoffroy, avocat, conseiller technique à la C.S.N. M. Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'éducation à la C.S.N.

SUJET: Le contrat collectif de travail, son but, son contenu.  
ANIMATEUR: Jean-Paul Lefebvre.

Le 19 mars

C.F.T.M. Montréal — 3 h. 50 p.m.

INVITE: M. Jean Marchand, président général de la C.S.N.  
SUJET: L'histoire de la C.S.N. — ses luttes, ses victoires.  
Le nouveau président général de la C.S.N.: Jean Marchand

### Le nouveau secrétaire général: Marcel Pepin PROCHAINES EMISSIONS

A Rimouski C.K.B.R. — 25 mars — 7 h. p.m.  
A Sherbrooke C.H.L.T. — 25 mars — 6 h. 15 p.m.  
A Jonquière C.K.R.S. — 25 mars — 7 h. 15 p.m.  
A Québec C.F.C.M. — 26 mars — 5 h. 30 p.m.  
A Montréal C.F.T.M. — 2 avril — 3 h. 50 p.m.  
JEAN MARCHAND parlera de l'unité syndicale au Canada, et  
MARCEL PEPIN de la situation du chômage.



# HOPITAUX: Manifestation, questions aux ministres, protestations, négociations à Montréal

En l'espace d'une semaine, la CSN et la Fédération nationale catholique des services (CSN) sont passées à l'action pour que les employés des hôpitaux sachent enfin s'ils ont encore le droit de négocier et pour qu'ils soient représentés à l'enquête sur la reclassification qu'entreprend le comité des hôpitaux.

Lettre à deux ministres

## L'assurance-hospitalisation a-t-elle affecté la liberté de négocier dans les hôpitaux ?

Le président général, M. Jean Marchand, et le président de la Fédération nationale catholique des services, M. Adélarde Couture, ont posé aux ministres de la Santé et du Travail, le Dr Couturier et M. René Hamel, quelques questions par lettre pour savoir si les employés des hôpitaux ont encore le droit à la libre négociation par suite de la mise en application de la loi de l'assurance-hospitalisation.

La lettre demande aux ministres de confirmer à la CSN et à la Fédération que la situation est bien la suivante:

a) Le libre jeu de la négociation collective dans les hôpitaux publics n'a pas du tout été affecté par la mise en application du plan d'assurance-hospitalisation. Les parties sont toujours libres de s'entendre sur toute disposition contractuelle n'allant pas à l'encontre de la loi.

b) Le service de conciliation du ministère du Travail continue de jouer son rôle traditionnel, celui de tenter par tous les moyens légitimes d'amener les parties à s'entendre sur un contrat de travail.

c) Les obligations imposées aux parties par une sentence arbitrale ou par la signature d'un contrat sont automatiquement acceptées par le ministère, sentence ou contrat faisant loi entre les parties à moins qu'elles conviennent mutuellement de les modifier.

On demande que cette politique lui soit confirmée comme étant celle présentement suivie, la CSN indiquant évidemment au gouvernement que c'était celle qu'elle souhaitait, en même temps qu'elle désirait voir les hôpitaux s'y conformer.

La lettre aux deux ministres signale qu'en fait, certaines institutions hospitalières prétendent qu'elles n'ont plus la liberté de négocier depuis l'application de la loi d'assurance-hospitalisation, et qu'elles doivent obtenir l'approbation du ministère de la Santé avant d'accepter toute proposition qui aurait des répercussions financières.

MM. Marchand et Couture ont ajouté que le 26 janvier dernier, le Dr Jules Gilbert, directeur du service de l'assurance-hospitalisation, a déclaré que son service tenait compte des augmentations de salaires consenties par les hôpitaux publics lors de l'étude du budget présenté par ces hôpitaux.

Les dirigeants de la CSN déclarent que pourtant la confusion continue d'exister pour certains hôpitaux, ainsi qu'au service de conciliation et d'arbitrage du ministère du Travail.

C'est pourquoi la CSN demande aux deux ministres de confirmer que la politique de leurs ministères est bien conforme à ce que l'on a lu plus haut.

## Négociations dans les hôpitaux montréalais

L'Alliance des Infirmières de Montréal a entrepris des négociations pour le renouvellement des contrats collectifs de travail qui se terminent le 31 mars 1961 aux hôpitaux St-Luc, Pasteur et de la Miséricorde.

Les principales demandes de l'Alliance portent sur les heures de travail (réduction de la journée de travail de 8 heures à 7h, et demie), sur l'augmentation des primes pour le travail du soir et de nuit, sur la gratuité des repas, les vacances (3 semaines après 12 mois de service

ininterrompu, un mois après 3 ans de service), un congé chômé supplémentaire par an (au total 11 jours). L'Alliance des Infirmières de Montréal désire enfin obtenir la sécurité syndicale par la formule Rand, ainsi qu'une augmentation du salaire de base des infirmières qui serait porté à \$63 par semaine.

Des primes supplémentaires de spécialisation (service de Chirurgie, contagion, etc.); d'ancienneté (\$5.00 pour les infirmières ayant plus de 10 ans de service, et \$10 par semaine pour celles qui ont 20 ans de service ou plus) de même que des primes pour formation professionnelle supérieure sont également demandées par les négociateurs, ainsi qu'une définition précise des occupations.

## LES SYNDICATS SONT EXCLUS D'UNE ETUDE D'EVALUATION DES EMPLOIS !

M. Adélarde Couture, président de la Fédération nationale catholique des services (CSN), qui groupe 10,000 employés d'hôpitaux de la province, a protesté énergiquement contre le fait que les dirigeants syndicaux ont été tenus à l'écart par le comité des hôpitaux qui entreprend une évaluation scientifique des tâches dans les hôpitaux, en vue d'une reclassification des employés.

La Fédération soutient qu'une telle évaluation intéresse au plus haut point les syndicats, car elle pourra avoir des répercussions sur des centaines et même des milliers d'employés d'hôpitaux qui se verront reclassifiés ou qui verront leurs tâches définies différemment. Cela est d'autant plus important dans les hôpitaux où existent des conventions collectives dont plusieurs clauses sont basées sur la classification des employés.

M. Couture considère donc que l'enquête du comité des hôpitaux est d'un intérêt vital pour la Fédération et il ne voit pas comment on pourrait l'exclure de cette étude.

"La Fédération croit que l'attitude du comité des hôpitaux fait preuve d'une méconnaissance totale du syndicalisme, de ses droits et de ses prérogatives, a déclaré M. Couture. Il ne suffit pas de faire appel à la collaboration dans les déclarations de principes, il faut aussi travailler ensemble sur les problèmes concrets."

"Si le comité des hôpitaux poursuit son étude sans les syndicats, a-t-il ajouté, cela ne pourra conduire qu'à la méfiance et à des conflits au niveau des diverses institutions. Il me semble que le public qui paie pour les hôpitaux a au moins le droit de s'attendre à ce que de telles études se fassent dans des conditions telles qu'elles offrent une certaine garantie de conduire à une meilleure organisation des hôpitaux et à une plus grande mesure de justice pour les employés."

Sur la question des salaires des femmes de peine, des négociations post-arbitrales avec les autorités de l'hôpital Notre-Dame ont apporté quelques concessions, mais les employés ne savent pas encore exactement à quoi ils peuvent s'attendre. La question de la semaine de 40 heures dès le mois de juin a également été discutée en négociations post-arbitrales et l'hôpital doit donner une réponse le 20 mars.

Refus de négocier  
M. Forte a ajouté que la manifestation avait lieu pour protester également contre le refus de négocier de la part de certains hôpitaux qui prétendent que le système d'assurance-hospitalisation les en empêche.

On verra dans un article ci-contre que la CSN a pris des mesures pour que les ministères de la santé et du travail dissipent toute confusion à ce sujet.

## DEVANT UN HOPITAL Mille employés manifestent en silence

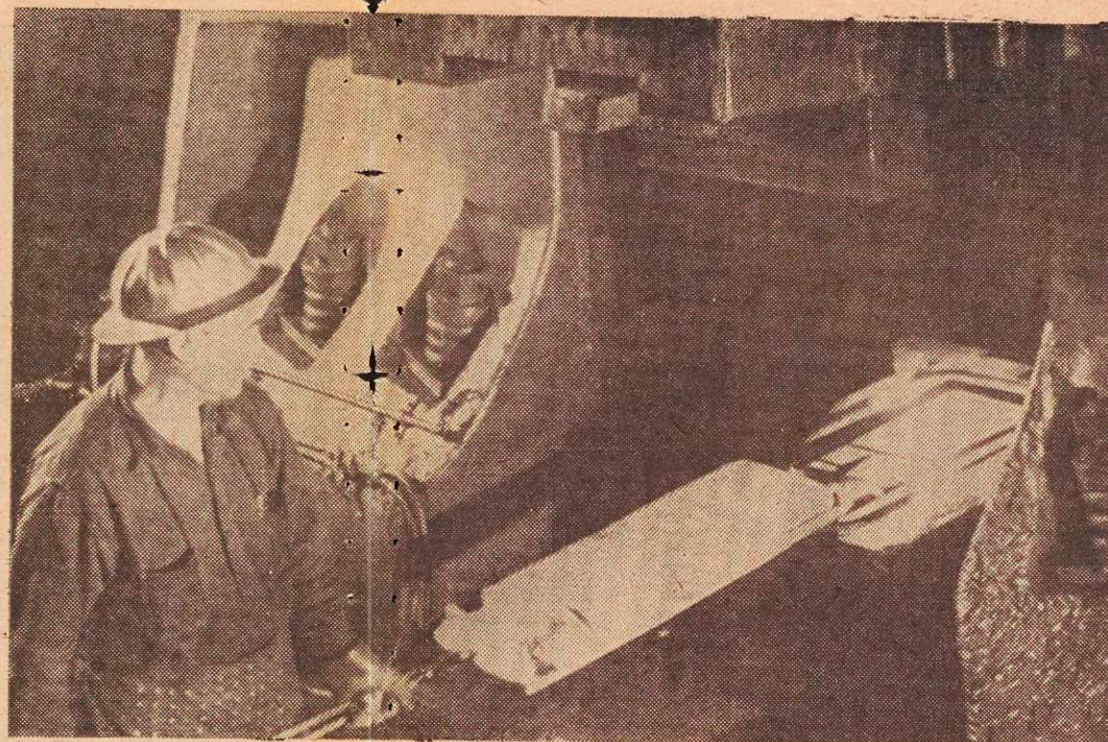
Mille employés d'hôpitaux ont participé la semaine dernière à une grande manifestation silencieuse devant l'hôpital Notre-Dame de Montréal. Le défilé avait lieu devant un hôpital parce que les employés sont mécontents des difficultés rencontrées dans les hôpitaux pour la négociation collective depuis l'avènement de l'assurance-hospitalisation. Le défilé avait lieu devant Notre-Dame parce que la manifestation avait aussi pour but de protester contre une récente sentence arbitrale.

M. Angelo Forte, conseiller technique de la Fédération des services (CSN) a expliqué que les employés considèrent comme injuste la sentence arbitrale rendue en décembre dernier qui accordait une augmentation de salaire aux femmes de peine qu'aux autres employés de Notre-Dame. La sentence accordait également la semaine de 40 heures à compter de septembre prochain, alors que les employés la réclamaient pour le mois de juin.

D'autres hôpitaux de Montréal ont déjà accordé la semaine de 40 heures à compter du mois de juillet. A Ottawa deux syndicats de la même Fédération ont déjà la semaine de 40 heures depuis janvier.

Or, les deux premiers gouvernements qui ont accepté d'autoriser cet organisme extérieur à enquêter sur leur territoire sont les Etats-Unis et l'U.R.S.S. En 1959, une mission s'est rendue dans chacun de ces pays. Le Bureau international du travail vient de publier dans deux ouvrages distincts le rapport de cette mission sous les titres: La situation syndicale aux Etats-Unis et La situation syndicale en U.R.S.S. (1)

La situation syndicale aux Etats-Unis est une synthèse intéressante, même pour ceux qui connaissent la vie, le développement et l'action syndicale dans ce pays. Tous les problèmes du syndicalisme sont étudiés: histoire, situation actuelle, place dans la structure sociale, législation, opinion publique, attitude des employeurs, corruption dans les syndicats, action politique, attitude de l'Etat, démocratie syndicale, etc. Présenté par des observateurs étrangers qui manifestent un souci d'objectivité, cet ouvrage permet de mieux saisir certains as-



Un travailleur de l'aluminium termine un précieux lingot.

## La situation syndicale aux E.-U.

par Gérard DION

L'Organisation internationale du travail vise à établir des normes dans le champ des relations du travail. Grâce aux conventions, les pays membres sont amenés à les accepter et à les faire respecter. Toutefois, entre la ratification d'une convention, l'établissement de mesures législatives et l'application pratique, il peut exister un décalage considérable. Pour être effective, il ne suffit pas que les garanties du droit d'association et d'action syndicale soient consacrées par un statut, il faut qu'elles se traduisent constamment dans les faits et que leur jouissance n'en soit pas restreinte.

Plusieurs méthodes ont été successivement tentées par l'O.I.T. dans le but de remplir son rôle de surveillance d'une façon satisfaisante. D'abord l'étude des documents et autres sources d'information de caractère officiel. La première méthode ne peut produire que des résultats limités et superficiels.

La seconde ne donne pas une vue complète de la réalité. Voilà pourquoi en 1958, le Conseil d'administration a approuvé une résolution instituant un mécanisme permettant d'obtenir des renseignements non seulement sur la situation juridique, mais encore sur la situation véritable de chacun des Etats Membres. Des missions d'études iraient faire enquête sur place dans les différents pays.

Or, les deux premiers gouvernements qui ont accepté d'autoriser cet organisme extérieur à enquêter sur leur territoire sont les Etats-Unis et l'U.R.S.S. En 1959, une mission s'est rendue dans chacun de ces pays. Le Bureau international du travail vient de publier dans deux ouvrages distincts le rapport de cette mission sous les titres: La situation syndicale aux Etats-Unis et La situation syndicale en U.R.S.S. (1)

La situation syndicale aux Etats-Unis est une synthèse intéressante, même pour ceux qui connaissent la vie, le développement et l'action syndicale dans ce pays. Tous les problèmes du syndicalisme sont étudiés: histoire, situation actuelle, place dans la structure sociale, législation, opinion publique, attitude des employeurs, corruption dans les syndicats, action politique, attitude de l'Etat, démocratie syndicale, etc. Présenté par des observateurs étrangers qui manifestent un souci d'objectivité, cet ouvrage permet de mieux saisir certains as-

pects que l'on peut être porté à négliger.

Ainsi, le syndicalisme américain, possède une histoire assez longue, mais il est une véritable force dans la nation seulement depuis une trentaine d'années. La législation a joué un rôle considérable dans l'esprit ou le ralentissement de l'action syndicale. Alors que la loi existe pour affirmer l'existence et protéger la liberté d'action du syndicalisme, elle est, plus que partout ailleurs, utilisée pour brimer et entraver le fonctionnement normal des syndicats. L'application du principe de la liberté syndicale soulève de nombreux problèmes. L'anti-syndicalisme est puissant. Les auteurs de l'ouvrage sont loin de partager l'opinion selon laquelle le syndicalisme aurait atteint une puissance économique et politique dangereuse pour la nation. Bien au contraire, si le syndicalisme n'est sûrement pas menacé de disparition, il rendra compte des obstacles que seule une action vigilante de tous les instants pourra surmonter.

Rares sont les sociétés démocratiques, lit-on dans le rapport, où les circonstances ont été aussi peu favorables au syndicalisme qu'aux Etats-Unis. Aussi l'histoire du syndicalisme américain est-elle caractérisée par une suite de luttes, souvent violentes, bien que séparées par des périodes d'accalmie et de progrès dans les relations professionnelles. L'opinion publique n'est pas encore gagnée au syndicalisme. Dans un langage qui ne manque pas de diplomatie, les auteurs du rapport disent: "Même si l'on ne conteste pas la place qu'a acquise le syndicalisme, il est encore trop tôt pour affirmer que l'opinion publique dans son ensemble est convaincue que celui-ci constitue une composante souhaitable et

nécessaire de la vie américaine."

Les employeurs disposent de puissants moyens de propagande et l'on se demande parfois si, sous le couvert d'une légitime divergence de vues et d'intérêts, ne se cache pas une opposition à l'existence même du syndicalisme. "Refuser catégoriquement, lors d'une négociation, telle revendication précise des syndicats n'exclut pas la reconnaissance du refus d'adhésion sont tels qu'il vaut mieux qu'ils le fassent. (En fait, 93% appartiennent à un syndicat). Il n'y a rien qui empêche la création de syndicats libres, mais, en fait,

leur puissance, de leur baisse de prestige auprès de l'opinion publique et du Congrès et de l'efficacité des moyens que les employeurs peuvent mettre en oeuvre pour contenir la poussée syndicale." (p. 139-40)

Pour surprendre que cela puisse paraître à quelques uns, les observateurs impartiaux de l'O.I.T. en vont jusqu'à écrire: "Il est à peine exagéré de dire que les syndicats n'ont été pleinement admis par l'opinion publique qu'en temps de crise nationale, c'est-à-dire au cours des deux guerres mondiales et lors de la grande crise économique. Tout se passe comme si les syndicats des Etats-Unis fonctionnaient dans un système social qu'ils acceptent, mais qui ne les accepte pas encore complètement." (p. 28-29) Un tel jugement ne plaira pas à tous, mais il vaut la peine qu'on s'y arrête si l'on veut continuer à présenter le système économique et politique des Etats-Unis comme un idéal aux autres nations.

Les syndicats peuvent-ils compter sur les partis politiques pour obtenir une législation leur permettant une liberté d'action garantie? Les partis reflètent l'opinion publique, et l'on retrouve dans leur sein des éléments très conservateurs. "La coalition qui a assuré le triomphe du projet Landrum-Griffin, soutient le rapport, incarne les tendances que les syndicats ont les meilleures raisons de craindre, à savoir les éléments les plus conservateurs des deux partis. Les syndicats reçoivent ainsi la démonstration de la fragilité de

## La situation syndicale en U.R.S.S.

par Gérard DION

Nous avons lu LA SITUATION SYNDICALE EN U.R.S.S. (1) immédiatement après l'ouvrage consacré à la même question aux Etats-Unis. Nous ne pouvons pas nous empêcher d'être frappé par l'extrême prudence avec laquelle les membres de la Mission ont rédigé leur rapport. Sans que les auteurs le disent explicitement, on constate que leur travail d'observation et d'analyse n'a pas été aussi facile qu'aux Etats-Unis. Lorsqu'ils n'ont pas à parler du passé, on retrouve souvent sous leur plume des expressions comme "il semble que", "il a été indiqué à la Mission", "selon l'explication qu'il a été donnée", "de l'avis des dirigeants syndicaux que la mission a rencontrés", etc.

Les derniers mots du rapport en disent long: "La fonction des syndicats de l'U.R.S.S. ne peut être envisagée indépendamment de la nature de l'organisation économique et politique du pays. Ils sont partie intégrante du système mais — on l'a vu — leur situation a évolué. Le travail de la mission — analyser et décrire un état de fait — s'en est trouvé compliqué dans une certaine mesure. Aussi ne saurait-elle prétendre qu'elle a accompli, dans le présent rapport, oeuvre définitive. La situation a changé et elle peut encore changer." (p. 152)

L'ouvrage comprend les chapitres suivants: Généralités; Bref historique du syndicalisme; Situation juridique; L'organisation syndicale; Fonctions des syndicats; La situation générale.

Les auteurs se sont donnés beaucoup de peine pour expliquer la nature et les fonctions du syndicalisme, le contexte économique et politique dans lequel les syndicats opèrent. "Il est impossible de bien comprendre la situation syndicale en Union soviétique sans saisir clairement les différences qui existent entre les conditions créées par le capitalisme privé et celles qui règnent dans ce pays. Ces différences doivent également être constamment présentes à l'esprit lorsqu'on veut considérer les droits des travailleurs, le statut juridique des syndicats et l'exercice pratique de la liberté syndicale."

En aucun endroit, les auteurs le disent carrément, mais le lecteur peut facilement découvrir qu'en Union soviétique, les associations de travailleurs que l'on appelle syndicats sont des organismes substantiellement différents de ceux que l'on rencontre dans nos pays. Quelles qu'en soient les causes, quelles qu'en soient les explications, les syndicats soviétiques n'ont pas les mêmes fonctions, ni le même rôle, ni la même autonomie que les nôtres. Les travailleurs sont libres d'y adhérer, mais les inconvénients du refus d'adhésion sont tels qu'il vaut mieux qu'ils le fassent. (En fait, 93% appartiennent à un syndicat). Il n'y a rien qui empêche la création de syndicats libres, mais, en fait,

il n'y a qu'un syndicat par usine et une seule centrale syndicale. Et dans ce syndicat se côtoient tous les travailleurs à partir du balayeur jusqu'au directeur de l'usine en passant par les contremaîtres, les surintendants, le per-

sonnel du bureau, etc. sauf les médecins, lesquels relèvent directement du ministère de la santé. Les syndicats exercent des fonctions très diverses et très étendues et s'occupent d'un

(Suite à la page 6)



Des travailleurs soviétiques causent à la sortie de l'usine.

## LE DEUXIEME CONGRES D'ETUDE SUR LE COMMONWEALTH

DE S. A. R. LE DUC D'EDIMBOURG  
CANADA—DU 13 MAI au 6 JUIN 1962

300 hommes et femmes représentant 30 pays, y compris 65 Canadiens, participeront aux séances plénières et aux voyages d'étude en groupe, consacrés au thème suivant: "Les conséquences sur le plan humain des changements dans le milieu industriel du Commonwealth et de l'Empire". Les membres entreprendront un voyage de 25 jours à travers le Canada, à titre d'invités au congrès.

Des renseignements complets et des bulletins de demande seront fournis aux Canadiens, hommes ou femmes, qui en feront la demande. Ces

personnes devraient, de préférence, être âgées de 25 à 45 ans, travailler présentement dans l'industrie et être directement mêlées aux prises de position et aux personnes dans un organisme de travailleurs, un syndicat ou une collectivité; elles devraient également être susceptibles d'accéder à des postes de commande et de se voir confier des responsabilités.

INVITATION  
Prière d'écrire à:  
COMMONWEALTH CONFERENCE  
505, avenue University,  
Toronto, Ont.





# La situation syndicale en U.R.S.S.

(Suite de la page 5)

grand nombre d'activités qui dans nos pays échappent à la compétence des syndicats: discipline du travail et émulation socialiste, participation à la direction des entreprises, protection des travailleurs et assurances sociales, logements et services sociaux, éducation, culture et loisirs. Quand on considère le rôle du syndicat communiste dans l'usine et l'énumération des devoirs des travailleurs syndiqués (avec les sanctions que le syndicat peut imposer, en cas de manquements) on ne peut s'empêcher de penser qu'il correspond assez fidèlement au genre de syndicats que préconisent nos employeurs anti syndicaux!

Quand à l'autonomie des syndicats, vis-à-vis du Parti, elle est d'un caractère assez particulier. On a beau expliquer que pour des raisons historiques, l'action politique et l'action économique

## SYNDICAT INDUSTRIEL DANS L'IMPRIMERIE

Plusieurs syndicats de la Fédération canadienne de l'imprimerie et de l'information (CSN), dans la région de Montréal, viennent de se fusionner pour former un syndicat industriel dans l'industrie de l'imprimerie commerciale.

C'est ce qu'ont annoncé MM. Gérard Picard, président de cette Fédération et René Cadieux, président et agent d'affaires du nouveau syndicat ainsi formé qui portera le nom de "Syndicat national de l'industrie de l'imprimerie".

Traditionnellement, l'industrie de l'imprimerie commerciale a toujours été organisée sur une base de métiers. C'est le premier syndicat à se former sur une base industrielle dans la région de Montréal.

Le nouveau syndicat, a dit M. Cadieux, représente les employés d'une vingtaine d'ateliers. Il accepte dans ses rangs tous les employés, du balayeur à l'employé de bureau, ainsi que les distributeurs. Auparavant, certaines catégories de travailleurs ne trouvaient place dans aucun syndicat.

Les trois syndicats fusionnés sont les syndicats des typographes, des pressiers et des relieurs.

## LE TRAVAIL

ORGANE OFFICIEL  
DE LA  
CONFÉDÉRATION  
DES SYNDICATS  
NATIONAUX

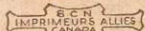
Paraît tous les mois

Directeur  
GERARD PELLETIER

Bureaux: 1,001, rue St-Denis,  
Montréal • Victor 4-2531

Abonnement un an, \$1.50

Publié par la Confédération des  
Syndicats nationaux (C.S.N.)  
et imprimé par "LE DROIT",  
375, rue Rideau, Ottawa, Ont.

49 

Autorisé comme envoi postal  
de la deuxième classe  
Ministère des Postes, Ottawa

étaient considérées comme inséparables et que l'unité de but et d'action a amené, dans une certaine mesure l'unité de direction, en fait, syndicat et Parti, bien qu'institutions distinctes, sont intimement liés. Le préambule des statuts des syndicats de l'U.R.S.S., adoptés en mars 1959 contient le passage suivant: "Les syndicats soviétiques effectuent tout leur travail sous la direction du Parti communiste de l'Union soviétique. Les syndicats de l'U.R.S.S. rallient les ouvriers et les employés autour du Parti, les stimulent dans la lutte pour édifier la société communiste." (p. 34) Ce sont les mêmes hommes que l'on retrouve à la tête des deux organismes. Les membres de la mission sont catégoriques dans leur conclusion: "Il ne fait aucun doute que les syndicats, comme tous les autres organismes de l'Union soviétique, conformément à leurs statuts, doivent suivre la voie tracée par le Parti dans leurs programmes d'action et dans leurs activités." Par rapport au gouvernement, les mêmes observateurs constatent: "On peut dire que si les syndicats ne se confondent pas avec le gouvernement, ils jouent un rôle capital du fait qu'ils contribuent à l'administration du pays, notamment dans le domaine de l'organisation professionnelle et des services sociaux. Les consultations réciproques et la coordination des programmes d'action sont facilités par le fait que les mêmes personnes font à la fois partie, bien souvent, d'organismes du gouvernement, du Parti et d'organisations syndicales." (p. 147).

Il n'y a pas à se surprendre si en U.R.S.S. on ne rencontre pas les problèmes que soulève le syndicalisme dans nos pays: contestation du droit à l'existence, opposition des employeurs, rivalité syndicale, opinion publique défavorable, clauses de sécurité syndicale, droit de grève, etc. On est dans un monde totalement différent. Le syndicalisme lui aussi est totalement différent et ce n'est pas du syndicalisme tel qu'on le conçoit ici. Les auteurs du rapport en plusieurs endroits insistent pour dire que la situation a changé et qu'elle peut encore changer. Le lecteur comprend qu'il ne s'agit là que de langage purement diplomatique, car une telle conclusion ne ressort pas des observations décrites. A bon droit, il conclut de lui-même que la liberté de travail, la liberté d'association, la liberté d'action syndicale, (ainsi que nous l'entendons) n'ont pas progressé et ne peuvent le faire. C'est une question d'idéologie et de système économique et politique.

Et puisque le véritable syndicalisme est exclu, pourquoi alors continuer de jouer sur des équivoques? Pourquoi ne pas avoir la franchise d'admettre que le syndicalisme n'existe pas tout comme on admet franchement l'inexistence de la propriété privée des biens de production?

C'est la première fois qu'une étude aussi vaste et aussi objective sur la situation syndicale en pays communiste est faite. Jusqu'ici nous n'avions entre les mains que de la propagande, soit favorable, soit défavorable. Nous croyons que la Mission du B.I.T. a accompli un travail extrêmement utile et que le rapport qu'elle vient de publier est un instrument indispensable à tous ceux qui veulent connaître et comprendre le syndicalisme en pays communiste.

(1) La situation syndicale en U.R.S.S. Rapport d'une mission du Bureau international du travail, Genève, 1960, 202, rue Queen, Ottawa, 152 p.

## EFFORT SPECIAL CHEZ LES EMPLOYÉS DE COMMERCE ET LES COLLETS BLANCS

"Il est de plus en plus urgent chaque jour que les employés du commerce, les employés de bureaux et en général tous les travailleurs qui entrent dans la catégorie des "collets blancs" comprennent la valeur du syndicalisme et se dotent eux-mêmes d'une organisation capable de promouvoir leurs intérêts."

C'est ce qu'a déclaré M. Raymond Couture, organisateur de la Confédération des Syndicats nationaux, à l'occasion de sa nomination au poste de responsable de l'organisation, pour la région de Montréal, à la Fédération des Employés du Commerce et des collets blancs.

Cette nomination marque un intérêt renouvelé, de la part de la C.S.N. pour une catégorie de salariés qui ont très peu participé, jusqu'ici, à l'expansion du mouvement syndical. Seule une très petite proportion des "collets blancs" s'est prévalué, jusqu'ici, du droit d'association, alors que les possibilités dans ce secteur sont immenses. On évalue à quelque 300,000 le nombre des collets blancs non organisés dans la seule région de Montréal, dont un dixième à peine adhère au syndicalisme.

"Alors que le syndicalisme, a commenté M. Couture, a procuré déjà à des milliers d'autres travailleurs un standard de vie plus convenable et des conditions de travail meilleures, la très grande majorité des collets blancs est encore très mal rémunérée, bien que le travail de ces gens implique des exigences beaucoup plus onéreuses du point de vue instruction, vêtement, etc."

Avec la collaboration de M. Couture et l'appui de tous leurs effectifs déjà syndiqués, la Confédération des Syndicats nationaux et son affiliée, la Fédération des Employés du Commerce et des collets blancs, met sur pied présentement une campagne de recrutement.

M. Couture aura désormais ses bureaux à la permanence de la C.S.N., rue St-Denis.

"Non seulement, a-t-il conclu, avons-nous l'intention de multiplier les efforts pour attirer les collets blancs et les employés de commerce dans les rangs de la C.S.N. mais nous voulons aussi mettre en garde tous les salariés de ce secteur contre certaines tentatives actuelles pour organiser parmi eux un syndicalisme jaune à la solde des employeurs. Il faut absolument que les collets blancs entrent de plein pied dans le syndicalisme libre sans faire aucun détour par des "syndicats de boutique" qui ne leur apporteraient que désillusion. Avec la C.S.N., ils sont assurés de trouver une organisation qui ne sert que ses propres membres et qui existe pour eux seuls, une organisation démocratique dirigée par des représentants librement élus et exclusivement dévoués aux plus hauts intérêts des salariés."

# L'Unité syndicale et la CSN

(Suite de la page 1)

## Les délais

On considère parfois que les négociations entre le CTC et la CSN prennent beaucoup de temps. En effet, elles se poursuivent depuis plus de cinq ans. Mais, les pourparlers entre le C.I.O. et l'I.A.F. of L. n'ont-ils pas duré quinze ans! Ainsi en fut-il des tractations d'unité entre le Congrès des métiers et du travail et le Congrès canadien du travail. Il n'y a donc pas encore lieu de s'alarmer ou de se désespérer.

## Condition fondamentale

Lorsque le congrès de notre Confédération s'est prononcé en faveur de l'unité syndicale, il a posé une condition formelle: la C.S.N. ne doit pas disparaître et il ne peut être question de fusion. Autrement dit, le congrès était prêt à réaliser l'unité mais en sauvegardant les cadres de notre mouvement et son intégrité doctrinale. C'est pourquoi nous avons demandé et obtenu que le CTC accorde à la CSN le statut d'une "union nationale" au sens de la constitution du CTC. Ce statut nous offrait les garanties exigées par notre congrès. Malheureusement, par suite de difficultés constitutionnelles, le CTC ne semble plus vouloir nous affilier sous ce statut. Nous devons donc chercher une nouvelle formule qui tiendra compte des exigences de nos propres congrès.

## Conclusion

Il est souhaitable que nous réalisions l'unité syndicale au Canada mais pas à n'importe quel prix. Cette unité ne doit pas se bâtir sur un mouvement dévitalisé, standardisé et qui étouffe les tendances idéologiques qui sont le ferment même de la pensée syndicale. Les structures syndicales ne pourront jamais être copiées sur les structures de la grande entreprise capitaliste car, dans le premier cas, ce sont des hommes et non des intérêts qui sont en jeu. L'unité dans la diversité, telle est la formule, mais comment y parvenir?

JEAN MARCHAND  
président général

## POURQUOI ATTENDRE AU PRINTEMPS?

PASSEZ IMMEDIATEMENT A L'ACTION

à l'aide d'un prêt L.N.H.

pour l'amélioration des maisons

- ◀ Réfection ou réparation de l'extérieur ou de l'intérieur d'une maison, y compris l'addition d'une ou de plusieurs pièces, d'étages ou de logements familiaux; également de garage ou de dépendances; et démolition ou déplacement de bâtiments;
- ◀ Achat, installation, réparation ou amélioration de systèmes de chauffage; de systèmes d'éclairage, d'énergie et de plomberie; d'appareils de cuisson et de réfrigération encastrés, d'équipement de destruction des déchets; de fosses d'épuration et raccords à l'égout public; de contre-portes et contre-châssis, de châssis-moustiquaires et d'auvents;
- ◀ Peinture, collage de papier-tenture et décoration générale, y compris les parements de planchers; le forage ou l'installation de puits et de tous les genres de systèmes d'approvisionnement d'eau, et autres travaux d'améliorations des maisons.

**Remboursement:** Les prêts sont remboursables en versements mensuels, y compris l'intérêt, échelonnés sur une période d'au plus dix ans.

**Note aux propriétaires d'immeubles:** Cette année, pour la première fois, les prêts sont consentis aux propriétaires d'immeubles en location, y compris les maisons de rapport.

**Pour plus amples détails:** Adressez-vous à votre banque... et faites faire le travail cet hiver alors que la main-d'oeuvre et matériaux sont disponibles.



Autorisé par le ministre du Travail du Canada



# Union Unity And The C.N.T.U.

Mr. Jean Marchand issues statement upon assuming presidency of the Confederation of National Trade Unions (CNTU)

The 1955 convention of our Confederation pronounced itself in favor of unity among the unions in Canada.

A special committee to study the question was set up by our union to work with a similar committee which was created by the Canadian Labor Congress (CLC).

Several meetings of the two bodies took place but to date nothing has occurred which would give hope that the existing difficulties can be adjusted at this time.

## UNION UNITY, IS IT REAL OR ONLY A DREAM?

A look at the labor situation in the Western world reveals that countries are scarce in which unity of unions has been realized. Why? The labor does not exclusively follow economic

objectives such as salaries, vacations, working conditions, etc. The union proposes to transform society in to being conscious of the many social benefits which have been secured for union members and others by the activities of the labor movement.

Thus the Communists do not hold the same conception as the Christians or the Socialists. This situation creates organizations which hold different ideologies.

The problem calls for action to consolidate liberty of opinion between these two ideologies... within the framework of unity.

The situation in Canada differs from that of the United States. It is within our Confederation that we find the greater unity. Union unity is not a dream, but is something which is difficult to attain.

Such time has been spent by

both the CNTU and the CLC to arrive at a basis for agreement to the problem.

When our Confederation at its convention agreed to sit down and discuss union unity it laid down certain conditions. The CNTU was not to disappear.

This was why we demanded and obtained that the CLC accord the status of a national union to our labor movement.

We hope that we may witness unity among unions one day in Canada, but not at any fixed price.

Union structures can never be coupled with the structure of big capitalism because in the first place there are human considerations which must be dealt with.

Diversity in unity is the question, but how can this be realized?

# Co-Operative And Union Movement Are Similar In Aims And Methods

"Apart from their immediate goals and their methods of action, the co-operatives and the unions have likenesses which are easily seen and understood."

Thus declared Roland Barrette, director of educational services of the Co-operative Movement in the Province of Quebec.

He was addressing a meeting of union leaders and members of the Co-operative Council in Quebec. The meeting was held in Kenogami, on Sunday, February 19.

Over 60 participants took part in the meeting which was organized by the regional council of the National Unions of Saguenay-Lake St. John.

Louis Philippe Boily, of Jonquiere, was elected president at the meeting. Invited to address the participants, the speaker

stressed the likeness between the Co-operative Movement and the Labor Movement.

Mr. Barrette then went on to say that the two bodies were similar in their aims and methods of action.

"Union action" said Mr. Barrette "protects and defends the interests of the workers, by securing better wages and improved working conditions for the worker".

Co-operative action on the other hand protects and defends the interests of its members, their buying power, and to render them efficient services for the disposal of their produce.

The speaker then brought to light the different areas where co-operative action permits the workers to take greater advantage. These advantages in turn open the way for the op-

portunity of getting more benefits.

The speaker gave special stress of the co-operatives. A film was screened bearing the title "Under the Sign of Mutual Aid" and showed the workings of the co-operative movement towards the interests of its members. The film was highly instructive and dealt with the subject in a most complete manner touching all divisions of the movement.

The screen story of the co-operative movement was warmly received by an appreciative and enthusiastic audience.

The director of the Educational Services of the Co-operative Council of the Province of Quebec, thanked the group for their large attendance and for the intense interest shown during the sessions and the forum which was held later.

## RECESSION IN U.S. HITS LABOR HARDEST AS

# Dividends Rise Despite Slump

There is no longer any doubt that the United States, as well as Canada is in the midst of a recession as far as laboring people are concerned — especially those thousands of wage earners who are out of work and "existing" on unemployment benefits or gathering in the "soup lines" to get some of the surplus food that is being doled out.

However, the recession is not clouding the corporation skies for the most recent Commerce Department reports that cash dividends paid in the past year broke the all-time record. Dividend payments were up \$500,000,000 for a four and a half interest over the previous record high in 1959.

The ability of industry to set new cash dividend records and maintain peak profits and executive salaries while workers and their families suffer is best illus-

trated by the steel industry.

Over 125,000 steel workers are now jobless and thousands more are working only part time, yet operating at less than 50 per cent capacity the steel industry has kept its net profits at a steady annual rate of \$400,000,000.

U.S. Steel, for example, has increased fourth quarter earnings to 97 cents per share from 85 cents in the preceding quarter and from 44 cents per share a year earlier. Profits in 1960 rose to \$5.17 per share from \$4.25 per share in 1959 and the usual quarterly dividend of 75 cents was paid.

U.S. Steel was able to do this with their mills working an average capacity of only 38 per cent for the year.

If you doubt now U.S. Steel feels about taking care of its unemployed workers listen to the remarks of Frank Manak, a U.S. Steel attorney who was questioned by Representative Stephen Zona about extending unemployment compensation benefits.

Representative Zona: "What alternative do you suggest in place of extending unemployment

compensation?"

Attorney Manak: "I think the unemployed could look a little harder for jobs". Representative Zona: "I'm shocked at your answer because it implies that you are not aware of what is going on in the midst of a recession in the country. Do you favor the unemployed who have exhausted their compensation applying for direct relief?"

Attorney Manak: "I recommend that they use their savings". Representative Zona: "Do you assume that everyone who is out of work has a bank account?" Attorney Manak: "Well I notice that savings are up". Manak was also asked for his reaction to the General Electric Company's favoring an extension of unemployment compensation and he said he thought that GE was "Socialism".

The Wall Street Journal quoted a big executive in the industry as saying that steel "can now make a profit while operating at only 45 per cent capacity", whereas during World War II steel "had to operate at 60 per cent capacity just to break even".

# These Factual News Briefs Are Worth Knowing

## STRIKE IN JAPAN

55,000 doctors and dentists took part in a strike which lasted for one day. The medical and dental professionals went out on strike to back up their demands for higher rates of pay and for certain modifications to the present National Health Insurance Plan which is at present in force in that country.

## HEARINGS HELD ON HOSPITALS

The Confederation of National Trade Unions (CNTU) has undertaken a survey among its 140,000 members to discover whether hospitals or doctors are committing any abuses which might be considered serious.

One of the complaints most frequently heard and published in the press is the charge of some patients of being overcharged in their accounts, or another of not being given some services to which they are entitled under the provincial hospitalization plan.

## AID TO EDUCATION

President Kennedy has proposed to Congress a new program of aid for education. The proposed program would cost \$5,700,000, would establish "a higher level in the domain of education."

## A NEW PRIZE CREATED

A new Catholic organization, the Pius V Institute, has offered a prize of \$25,000 to a man in politics or a statesman who has contributed the most to the cause of peace and the establishment of democracy in African countries in 1961.

The judges of the contest will be chosen from members of the United Nations Organization representing eight countries including Canada.

## STRIKE OF AIRMEN

American airlines were paralyzed by the worst strike in their history and over 60,000 employees were concerned.

The strike was called when a decision of the Federal Commission ordered the fusion of the employees union with the Association of Pilots.

## CONFERENCE AT QUEBEC

Three Canadian provinces, Quebec, Ontario and New Brunswick, which produce 80 percent of lumber in Canada, have joined forces in the face of serious opposition from the Southern States in the United States.

## UNEMPLOYMENT AND THE YOUNG

The annual report issued by the Placement Office of the Unemployment Insurance Commission shows that there has been no improvement in the jobless situation in relation to the jobless crisis among the younger generation.

On the contrary, it was noted that the number of younger unemployed is mounting at a steady pace.

## THE NEW PARTY

Over 2000 official delegates have been chosen to attend the convention of the new political party when that event is held in Ottawa this coming July.

## JOBLESS STAGE MARCH

The biggest mass demonstration by the unemployed was staged the other day in Victoria, British Columbia, when over 1000 persons marched down Government Street in that city to the Legislative Buildings in an effort to focus attention on the jobless crisis in that province.

## WHAT THE JOBLESS ARE SAYING

Talking to a score of unemployed workers in a recent survey a newspaper reporter found out some of the things the unemployed are saying. Some of them are:

Many blame automation and foreign imports for the loss of their jobs. They want restrictions on imports, shorter work weeks, bigger pensions and earlier retirements.

It's not only in depression areas that there are many unemployed. Layoffs are spreading to more and more industries.

## HOW UNIONS WOULD DEAL WITH UNEMPLOYMENT

Labor unions now demand that private employers as well as the government join in drives to create more jobs.

The unions' demand on business will be served up in bargaining sessions later this year. What the unions are seeking is less work for the same or even higher pay — shorter work weeks, longer vacations, earlier retirements — plus other things to ease the unemployment crisis as it steadily increases in both Canada and the United States.

**LADIES WANTED**, make up to \$26.00 a week doing simple home sewing in your spare time. Write Box 491, Adelaide Post Office, Toronto, Ont.





# Jean Marchand Chosen President Of C.N.T.U.

Mr. Roger Mathieu, General President of The Confederation of National Trade Unions (CNTU), issues a statement explaining his resignation from union.

"Before leaving my post as General President of the Confederation of National Trade Unions (formerly the C.C.C.L.) an offer was made on several occasions to make me a permanent member of the union, but each time the offer was made I declined with thanks.

"I was a journalist by profession and I never had the ambition to become president and permanent member of a labor movement.

"After my predecessor announced his decision not to have his name placed in nomination for the presidency of the union, which was made known at the annual convention of the union held in Montreal in September 1958, many names were placed in nomination for the post of president. This was after the decision of former president Gerard Picard was announced.

"I finally accepted the offer to

serve as general president of the union and to render certain services to a movement to which I was very attached.

"I was elected to the presidency for the first time in 1958 and reelected in 1959 and 1960. The great confidence which was placed in me at this time and the magnificent collaboration which was given me by all my associates and fellow workers, no doubt gave rise to the objective of making me a permanent member of the union.

"Considering that I had fulfilled the role which was assigned to me, and having accomplished the duties which my post entailed, I decided to ask to be relieved of my responsibilities which were given me in September 1958.

"This decision to resign from my post was taken several weeks ago when I had in mind to resume my profession once again and take up my work again with La Presse.

"Since that time other possibilities have presented themselves while certain others related to remaining in the labor movement to look after the interests of the workers.

"In the near future I shall make a definite decision in this matter, but at present I have not decided on any definite decision.

"The Confederal Assembly, the authoritative body of the Confederation of National Trade Unions between conventions, has chosen on the choice of my successor in the person of Mr. Jean Marchand who for 14 years has acted as General Secretary of the union and to replace Mr. Marchand the Confederal Assembly of the union has chosen Mr. Marcel Pepin, secretary of the National Metal Workers Federation (CNTU).

"To both of these gentlemen I offer my warmest congratulations and best wishes for the future."

## Company's "Blind Date" Offer Turned Down By Union

Did you ever keep a "blind date"? — Maybe you believe this applies only to young love, but you are mistaken if you associate "blind date" with love — A company tried to get around the union by offering it such a proposition

The National Union of Chemical Workers of McMasterville (CNTU) had demanded a series of amendments to the collective labor agreement while negotiating for the past few weeks with Canadian Industries Limited in Beloeil.

Some of the demands made by the union were, security of employment, respect of seniority, union security, the participation in social security as well as many other amendments touching primarily on job security and finally a demand covering salaries.

But the C.I.L. took an absolute opposite attitude to these union demands.

They offered the workers a salary increase if they were willing to forget all their other demands.

The money question did not pose any problem to the C.I.L. but the insistence of the union to provide their members with the contract amendments they sought in negotiations.

The union then held a general membership meeting at which the company's offer of a "blind date" was turned down flat and a deadline of 72 hours given the company to negotiate in good faith. And when the 72-hour time limit had run

out, the union had no other choice but to make their case to conciliation.

Negotiations began on February 2, 1961, at McMasterville. The union then presented its demands for amendments to the labor agreement. A few of the principal demands made by the union, were as follows:

(1) That all work which may be done by the employees who form part of unity in negotiations be reserved exclusively for their workers;

(2) A clause covering union rights without any remunerative restrictions;

(3) A clause recognizing the union's right to negotiate for the workers in all cases relating to salaries, and all matters concerning work hours and conditions;

(4) A revision in the procedure for adjusting grievances and the right to appeal to arbitration to protect the interest of the workers;

(5) A clause providing for a joint committee to be set up for ruling on the rights of the employees. The committee would be composed of representatives of both union and company;

(6) A clause providing for a union shop;

(7) Provision for a check-off system at the source;

(8) Provision for hours to be worked to be settled by mutual consent;

(9) A clause covering incorporation into the contract of vacations to replace the present "company policy" system;

(10) An improved clause covering the rights of seniority;

(11) A list of adjustments for a certain number of classifications;

(12) A general increase in salaries.

On March 3 the company suggested that the union forget all other demands. If they accepted, an increase in salaries would be awarded but did not make known the amount of the raise. The company said they were willing to sign a collective labor agreement for two years duration if the old contract remained as was with no modifications.

It was at this stage that the C.I.L. came up with the bright idea of a "blind date" with the union, knowing full well that practically all benefits would come their way. It was at this stage that the union issued a 72-hour deadline to the C.I.L. to negotiate in good faith and leave the "blind date" to the lovers, where they belong.

# NEWS & VIEWS

## From Canada & Abroad

### "BLAME LABOR" DRIVE RIPPED BY B.C. LEADER!

Attempts by "some uninformed and misinformed politicians" to blame labor for the unemployment crisis were vigorously assailed by Pat O'Neal, Secretary of the British Columbia Federation of Labor in a recent speech before the Pacific Northwest Personnel Managers' Association.

He cited, among other things, greater productivity with fewer workers in all basic industries larger exports from British Columbia to other markets and an increased corporate profits as giving the lie to this propaganda.

On the other hand, past depressions and recessions, he said, "clearly and positively condemn the mismanagement by private enterprises and the incompetence of the political parties in power to correct recurring unemployment".

### NOW THEY SAY STEEL STRIKE DIDN'T HURT!

Just before saying goodbye to his Cabinet post, U.S. Secretary of Labor James P. Mitchell, released a report on collective bargaining in the steel industry which indicated that "the long range economic effects of past steel strikes have left no permanent scars on our economy" and that negotiated steel settlements, "when properly understood, have had minimal effects on wages and prices in the economy".

"The conclusions lead inevitably to a third, that the consequences of the steel bargaining have had their effect primarily on the parties, and the strikes which from time to time accompany the negotiations do not warrant the public consternation and outcry that have occurred in the past," Mitchell said.

The 327-page report was the culmination of a 14-month study initiated by Mitchell during the 1959 steel strike. The project was directed by E. Robert Livernash, Professor at Harvard Business School.

The report stated that "the public interest has not been seriously harmed by strikes in steel or by steel collective bargaining agreements, despite common public opinion to the contrary".

The conclusions of the report ran counter to the views expressed by Mitchell's successor, Arthur J. Goldberg, in an interview just before he took over the office of Secretary of Labor in the Kennedy Cabinet.

"We can't afford another steel strike" Goldberg said "We still haven't recovered from the dislocations of the last one".

The Livernash report, claimed that reports of widespread secondary unemployment — workers made jobless in steel related industries — were grossly "exaggerated".

### AUTOMATION STUDY BEGUN

The Federal Labor Department in Ottawa is undertaking a detailed study of the Canadian rail industry's problems induced by automation but it may take more than two years to complete. Labor Minister Starr announced the study similar to one already done in the auto industry in a speech at Winnipeg to the National Employment Conference.

Officials in Ottawa said the study will probably result in the selection of several "sample" centres across the country where the Labor Department will look into the ability of displaced rail workers to adapt to other industries and the type of rail jobs most vulnerable to automation.

### CANADA HARD HIT BY HIGH UNEMPLOYMENT

The recent unemployment figures released in Ottawa show that 528,000 Canadians out of work this past December an increase of 99,000 over the previous month.

The total means 8.2 per cent of the working force is jobless. Not since the depths of the depression has it been so high so early in the winter.

The Department of Labor said that in the last three months of 1960 16 per cent of all construction workers and about 20 per cent of all laborers were without jobs.

The proportion of jobless transportation workers was also above the national average.

### N.A.M. FACES THE NEW FRONTIER WITH AN OX-CART PHILOSOPHY

The National Association of Manufacturers, that "progressive and forward-looking" group of industrialists, is still trying to impose 17th Century conditions on people living in a modern space-age.

Typical of N.A.M. consideration for the people of this country is its program for its 87th Congress, which proposes, no health for the aged ties to Social Security, no federal aid for schools or teachers, no help for economically distressed areas, no rise in minimum wages, no extended unemployment benefits and no expansion of public power construction.

But the program does propose lower taxes on personal and corporation income, tax-free profits for U.S. corporations operating overseas, new restraint on labor unions, private patents on inventions or discoveries from scientific research paid for by the government with public money and permission for private utility companies to charge advertising to business expense — thus cutting their taxes and making Uncle Sam pay 52 percent of the cost.